

Paris, le 12 novembre 2026

Révision du projet stratégique pour l'administration territoriale de l'Etat (PSATE)

Quatre nouvelles années pour « avancer ensemble »… ou pour finir au garde-à-vous ?

De quoi parle-t-on ?

Dans un calendrier qui interroge par rapport aux échéances électorales de 2027, Le ministère de l'Intérieur souhaite actualiser son projet stratégique pour l'administration territoriale de l'État 2022/2025. FO/DDI lui propose de commencer par regarder dans le rétroviseur !



En 2022, le PSATE promettait une administration plus cohérente, plus collégiale, plus proche du terrain et une gestion simplifiée pour les agents.

Quatre ans plus tard, entre difficultés persistantes des SGCD, affaiblissement des compétences techniques, éloignement des chaînes RH et renforcement des pouvoirs préfectoraux, le bilan mérite mieux qu'une opération de communication.

Comme en 2021 (contribution consultable ICI et restant pleinement d'actualité), FO/DDI met sur la table ses constats et ses propositions pour défendre un État territorial doté de véritables moyens d'action, des DDI de plein exercice et des agents reconnus dans leurs missions. Et ce sans recherche d'aucune coresponsabilité sur ce document !

Notre conviction : ce n'est pas en renforçant les pouvoirs des chefs qu'on renforce les capacités des services !

Et parce que le bilan de l'ATE ne peut se résumer à celui dressé par ceux qui la pilotent, FO/DDI entend également faire remonter la réalité vécue par les agents.

Le prochain PSATE doit partir des missions et de ceux qui les exercent, pas d'un dogme « déconcentrer pour déconcentrer » imaginé d'en haut.

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Préambule — Avant de changer de feuille de route, regardons où nous a conduits la précédente !

En 2021, à l'occasion de la préparation du PSATE 2022-2025, Force Ouvrière posait une question volontairement provocatrice : allions-nous vers une « interministérialité monoministérielle » ?

Quatre ans plus tard, les textes adoptés en 2025 sur le renforcement des pouvoirs préfectoraux donnent à cette interrogation une résonance particulière.

Le PSATE 2022-2025 s'ouvrait sur une invitation : « Avancer, ensemble… ».

Il affichait quatre principes d'action : cohérence et complémentarité, déconcentration, simplicité et efficience, proximité. Il promettait une gouvernance collégiale, une meilleure articulation entre les services, une gestion simplifiée et une reconnaissance des compétences des agents.

Sur le papier, de quoi susciter l'adhésion.

Dans les faits, FO constate que les années écoulées ont surtout été marquées par la poursuite des restructurations, les difficultés persistantes des fonctions supports, l'affaiblissement des chaînes ministérielles, la réduction des capacités techniques et une concentration croissante des pouvoirs préfectoraux.

Nous sommes ainsi passés de la promesse du « faire ensemble » à la tentation du « je décide, vous exécutez ».

Il serait pourtant trop simple de réduire le bilan du PSATE à celui des seuls textes de 2025. Le ministère de l'Intérieur doit également rendre compte des engagements pris en 2022, des actions réellement mises en œuvre, des moyens mobilisés et des résultats obtenus pour les services comme pour leurs agents.

FO ne confond pas la consultation des organisations syndicales avec une quelconque approbation de la stratégie gouvernementale. Nous prendrons donc toute notre place dans cette démarche, sans en assumer la coresponsabilité, pour faire valoir notre conception d'un État territorial présent, pertinent, cohérent et capable de répondre aux besoins de la population.

Et nous posons une condition préalable : pas de nouveau PSATE sans bilan contradictoire du précédent.

PSATE 2022-2025 : des engagements à confronter à la réalité

1. Collégialité : du « faire ensemble » au « je pense, donc tu suis » ?

Le PSATE initial faisait de la collégialité un principe essentiel de gouvernance. Il reconnaissait la responsabilité des directeurs de DDI dans le management de leurs équipes, la conduite du dialogue social et la gestion de leurs moyens. Cette orientation correspondait à une exigence défendue par FO : l'interministérialité doit permettre de croiser les compétences, non de les effacer.

Or, les décrets du 30 juillet 2025, les mesures de déconcentration de la gestion RH et la circulaire du 5 septembre 2025 marquent, selon nous, une rupture profonde avec cet équilibre.

En renforçant l'influence préfectorale sur les nominations, les évaluations, les objectifs des responsables et les leviers de gestion, ils créent les conditions d'une dépendance hiérarchique accrue.

Le risque est double : une déresponsabilisation des directeurs de services et une fragilisation de la capacité des administrations techniques à porter leurs analyses, y compris lorsqu'elles ne correspondent pas aux priorités préfectorales.

Il ne s'agit pas pour FO de contester la légitimité du préfet à coordonner l'action de l'État. Il s'agit de rappeler qu'une décision correctement éclairée suppose une expertise qui puisse s'exprimer librement.

La collégialité ne consiste pas à réunir tout le monde autour d'une table pour expliquer ensuite ce qui a déjà été décidé.

FO demande que le prochain PSATE garantisse réellement l'autonomie professionnelle des directions, la formalisation des avis techniques, la traçabilité des arbitrages et la capacité des services à faire remonter leurs alertes.

2. Déconcentration : rapprocher les décisions du terrain ou concentrer les pouvoirs ?

Le renforcement de la déconcentration était présenté comme un moyen de simplifier l'action publique et de rapprocher les décisions des réalités territoriales.

Mais il faut distinguer deux mouvements très différents.

Déconcentrer les moyens et les capacités de décision au plus près des agents et des usagers peut constituer un progrès.

Concentrer ces mêmes capacités entre les mains d'un seul échelon hiérarchique, tout en réduisant l'autonomie des services et les relations avec leurs ministères métiers, relève d'une logique radicalement différente.

FO dénonce depuis 2021 cette confusion entre interministérialité et absorption progressive des compétences ministérielles par le ministère de l'Intérieur.

L'ATE ne constitue pas un ministère supplémentaire dont les agents seraient interchangeables. Elle mobilise des compétences, des cultures professionnelles et des chaînes de responsabilité qui doivent rester pleinement opérationnelles.

Cette question devient particulièrement sensible lorsqu'il s'agit d'appliquer les réglementations nationales.

La prise en compte des réalités locales est indispensable. Mais elle ne peut justifier une application variable du droit au gré des rapports de force territoriaux.

La République peut adapter ses moyens d'action aux territoires. Elle ne peut pas adapter ses principes aux convenances locales.

FO demande que le prochain PSATE réaffirme explicitement la primauté des politiques publiques nationales, le respect des compétences des ministères métiers et les garanties nécessaires à une application impartiale des réglementations.

3. Simplification et convergence : pour les agents, quels progrès réellement constatés ?

Le PSATE promettait de simplifier la gestion et de faciliter la vie quotidienne des agents.

Les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) devaient améliorer la qualité des fonctions supports, mutualiser les compétences et assurer une gestion plus efficace. Le texte annonçait notamment la généralisation de référents de proximité, le développement du conseil RH, la convergence des outils et des procédures et un accompagnement renforcé des directions.

Quel bilan en tirer ?

Les remontées portées par FO témoignent de difficultés persistantes : éloignement des interlocuteurs RH, fragmentation des responsabilités, multiplication des intervenants, complexification des procédures et difficultés à identifier celui qui peut réellement résoudre un problème. Les dysfonctionnements de la chaîne de paie en constituent une illustration particulièrement préoccupante.

Lorsqu'un agent subit une reprise sur salaire sans information préalable, lorsqu'une mobilité entraîne une interruption de rémunération ou lorsqu'un dossier de retraite doit être vérifié par l'intéressé faute d'accompagnement suffisant, nous sommes bien loin de la simplification promise.

La convergence ne saurait non plus servir de prétexte à un alignement par le bas des droits et prestations des agents. Les difficultés rencontrées dans l'accès à la restauration collective, les disparités tarifaires et les incertitudes sur l'utilisation des crédits d'action sociale démontrent la nécessité d'une évaluation objective des résultats.

FO demande un audit contradictoire des SGCD et des chaînes RH, fondé sur les délais de traitement, les incidents, la satisfaction des agents et des directions, ainsi que les moyens humains effectivement mobilisés.

FO rappelle son exigence de la mise en place effective des comités de suivi départementaux des SGCD permettant d’objectiver les respect des contrats de services, et de disposer de la transparence sur l’attribution des crédits de fonctionnement, d’immobilier et de restauration collective.

Une mutualisation qui multiplie les interlocuteurs sans résoudre les problèmes n'est pas une simplification. C'est une complication partagée.

4. Proximité : un État plus visible ou un État réellement présent ?

La proximité constituait l'un des piliers du PSATE.

Mais la proximité ne se mesure pas uniquement à l'implantation d'un guichet, à la présence d'un sous-préfet ou à la multiplication des déplacements officiels.

Elle suppose des agents, des compétences, des capacités d'instruction, de conseil, de contrôle et d'intervention.

Les réorganisations successives ont fragilisé la connaissance fine des territoires et réduit les capacités de contrôle et d'ingénierie publique. Certaines missions reposent désormais sur des équipes très réduites, parfois sur quelques spécialistes dont le départ peut compromettre la continuité du service.

Les citoyens et les collectivités ont besoin d'un État capable de les accompagner avant la crise, et pas uniquement d'un État capable de communiquer pendant celle-ci.

FO refuse que la proximité se réduise à une façade institutionnelle derrière laquelle les compétences techniques deviennent toujours plus éloignées ou difficiles à mobiliser.

Un État proche, ce n'est pas seulement un État qu'on peut contacter. C'est un État qui peut encore répondre.

Les textes de 2025 : une négation de la philosophie affichée du PSATE

L'actualisation du PSATE ne peut faire abstraction des textes de 2025 relatifs aux pouvoirs préfectoraux.

Ces textes ne constituent pas un simple ajustement organisationnel. Ils modifient les équilibres de gouvernance de l'État territorial et les relations entre les préfets, les directions départementales, les directions régionales, les opérateurs et les ministères.

FO identifie quatre risques majeurs.

1. L'effacement de l'expertise derrière l'autorité et l’exigence d’immédiateté

Les services techniques ne doivent pas devenir des chambres d'enregistrement des orientations préfectorales.

Dans les domaines de l'environnement, des risques, de l'agriculture, de la protection des populations, de l'emploi ou des solidarités, les décisions administratives reposent sur des compétences professionnelles et des analyses juridiquement étayées, mais aussi sur la capacité à prendre en compte dans les décisions du présent les impacts à moyen et long terme des décisions.

Le préfet dispose de pouvoirs de décision et d'arbitrage dans les conditions prévues par les textes. Mais la qualité de ces décisions suppose que les expertises puissent être produites, confrontées et conservées, y compris lorsqu'elles sont contradictoires ou lorsqu’elles précisent les conséquences qu’il faudra absorber à plus longue échéance.

FO demande que les avis techniques, les alertes et les éventuelles divergences fassent l'objet de procédures garantissant leur traçabilité et leur transmission aux autorités compétentes.

2. La confusion entre loyauté administrative et alignement hiérarchique

La loyauté des fonctionnaires à l'égard des institutions ne saurait être confondue avec une obligation de partager les préférences du décideur.

L'accumulation des leviers préfectoraux sur les responsables des services peut créer des situations de pression ou d'autocensure, même en l'absence d'instruction explicite.

C'est pourquoi FO demande des garanties en matière d'évaluation, de parcours professionnels et de prévention des risques psychosociaux, ainsi que la protection effective des agents exerçant leurs obligations d'alerte

3. La mise en concurrence des services départementaux, régionaux et opérateurs

Les directions régionales et les établissements publics ne constituent pas des réserves de compétences dans lesquelles les préfets pourraient puiser pour compenser les suppressions d'effectifs départementaux.

Ils exercent des missions propres, nécessitant souvent une expertise spécialisée, une continuité de pilotage et des capacités d'intervention dépassant les limites d'un département.

FO refuse que l'interministérialité devienne une logique de prédation des moyens entre administrations.

4. Le verrouillage de la parole publique

La concentration de la communication institutionnelle sous autorité préfectorale soulève également une question de fond : quelle visibilité restera-t-il aux missions, aux expertises et aux responsabilités des services et établissements publics ?

La cohérence de la communication de l'État ne doit pas conduire à l'effacement de l'identité des administrations ni à la confiscation de leur capacité à informer sur leurs missions.

FO demande que soient préservées la visibilité des services, la communication technique nécessaire à leurs missions et les prérogatives propres des établissements publics.

Un État qui ne laisse plus parler ses services prend le risque de ne plus entendre ce qu'ils ont à lui dire et d'oublier de communiquer sur l'équilibre entre les décisions de court terme et leurs conséquences à plus long terme.

Sur ces différents sujets, FO maintient sa demande de réexamen des textes de 2025 et de suspension des dispositions contestées, dans le cadre d'une véritable concertation interministérielle.

PSATE ou pas, une nécessité : changer de méthode, mais surtout changer de cap

1. Partir des missions et des crises à affronter, pas des organigrammes à modifier

C'est une constante des contributions FO depuis 2021.

L'État territorial doit être construit à partir des besoins de la Nation, des missions qu'il doit exercer et des crises auxquelles il devra répondre.

Les événements climatiques, sanitaires, agricoles, sociaux et industriels des dernières années ont montré l'importance de disposer de compétences publiques immédiatement mobilisables.

La prévention des risques, l'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau, la sécurité alimentaire, la protection des populations ou l'accompagnement des collectivités nécessitent des capacités d'expertise permanentes

Les exercices de gestion de crise et les plans de continuité sont indispensables, mais ils ne remplacent pas les agents qui connaissent les territoires et savent intervenir.

FO demande que chaque politique publique fasse l'objet d'une évaluation des compétences et moyens nécessaires à sa mise en œuvre, y compris en situation dégradée.

Le prochain PSATE doit comporter une véritable stratégie de reconstitution des capacités d'ingénierie, de prévention, de conseil et de contrôle.

On ne prépare pas la prochaine crise en supprimant les compétences qui permettraient de l'éviter.

2. Reconstruire les moyens humains et les compétences de l'État territorial

Le PSATE 2022-2025 prévoyait de préserver un socle de moyens et de créer un observatoire national de l'évolution des effectifs et des missions de l'ATE.

FO demande aujourd'hui que ces engagements soient évalués, chiffres à l'appui. Nous revendiquons une programmation pluriannuelle de recrutements statutaires, construite avec

les ministères employeurs et fondée sur les besoins réels des missions.

Pour les DDI, FO maintient sa revendication d'une restauration des effectifs au niveau de 2010, à apprécier en tenant compte de l'évolution des missions et de leurs périmètres.

Il est également indispensable de préserver les filières techniques et spécialisées, les écoles et réseaux de formation, ainsi que les parcours professionnels ministériels qui permettent de construire et de renouveler les compétences.

La polyvalence peut enrichir les collectifs de travail. Elle ne saurait remplacer une spécialisation indispensable à l'exercice de nombreuses missions.

FO demande enfin que l'impact des suppressions, transferts et mutualisations de missions soit systématiquement évalué, et que les moyens humains correspondants soient clairement identifiés.

3. Redonner aux DDI leur statut de directions de plein exercice

Les DDI doivent conserver leur capacité à organiser leurs services, à conduire leurs missions, à manager leurs équipes et à entretenir des relations opérationnelles avec les ministères métiers, les directions régionales et les établissements publics.

Leur caractère interministériel ne doit pas entraîner la dilution des responsabilités professionnelles.

FO demande que le prochain PSATE réaffirme les responsabilités propres des directeurs de DDI, leur capacité à conduire un dialogue social de proximité et leur rôle dans la gestion des moyens nécessaires aux missions (y compris en disposant de moyens RH dédiés).

L'articulation entre niveaux départemental, régional et national doit reposer sur la complémentarité, non sur une hiérarchie de circonstance entre administrations.

4. Réparer les fonctions supports avant d'envisager de nouvelles convergences

La priorité doit être donnée à la fiabilité des prestations délivrées aux agents et aux services. FO demande notamment le rétablissement de véritables interlocuteurs RH de proximité, la sécurisation de la chaîne de paie, la clarification des responsabilités entre SGCD et ministères employeurs, ainsi que le maintien des garanties ministérielles en matière de carrière, de mobilité et d'action sociale.

Les outils numériques doivent être conçus pour faciliter le travail des agents et non pour transférer sur eux la charge de compenser les dysfonctionnements administratifs. Toute nouvelle convergence doit être précédée d'une évaluation de ses conséquences et de ses bénéfices réels. FO exige la mise en place d’actions de convergence exclusivement sur le mieux disant ministériel. Avec un exemple à traiter : les indemnités d’astreintes inférieures en DDI par rapport aux préfectures.

5. Faire de la qualité de vie et des conditions de travail un objectif stratégique

La réussite de l'ATE ne peut reposer sur l'engagement sans limite des agents et des encadrants. La succession des réorganisations, les difficultés RH, la surcharge de travail, la perte de sens et l'incertitude sur les responsabilités constituent des facteurs de risques psychosociaux qui doivent être pleinement pris en compte.

FO demande que le prochain PSATE intègre des engagements mesurables en matière de prévention des RPS, de charge de travail, d'ergonomie, d'accessibilité, de conditions immobilières, de droit à la déconnexion et d'accompagnement des agents.

L'action sociale doit également constituer une composante à part entière de la stratégie, avec une attention particulière à la restauration, aux situations de handicap et aux difficultés rencontrées par les agents.

Le dialogue social doit permettre d'agir sur les causes des dysfonctionnements, et non simplement d'en commenter les conséquences.

6. Redonner du sens à l'interministérialité et au dialogue social

L'interministérialité est une méthode de coopération entre administrations. Elle ne doit pas devenir le prétexte à l'effacement des responsabilités ministérielles.

Le ministère de l'Intérieur doit assumer sa mission d'animation du réseau des DDI en associant pleinement les ministères contributeurs, sans se substituer à leurs responsabilités sur les politiques publiques et les personnels.

FO demande que les décisions structurantes concernant l'ATE fassent l'objet d'une concertation interministérielle effective et soient soumises aux instances compétentes.

Le CSA des DDI doit conserver toute sa place, en articulation avec les CSA ministériels et les instances locales.

La consultation ne doit pas intervenir lorsque les décisions sont déjà arrêtées.

Le dialogue social ne peut pas se résumer à demander aux représentants des agents de choisir la couleur du papier cadeau une fois la réforme emballée.

Notre cahier des charges pour l'ATE d'après

FO propose que le prochain projet stratégique comporte des engagements vérifiables, assortis d'indicateurs, de responsabilités identifiées et d'un calendrier de mise en œuvre.

Car une stratégie sans moyens, sans évaluation et sans obligation de rendre compte risque de devenir un nouvel exercice de communication.

Les 12 engagements que FO demande d'inscrire dans le prochain PSATE

Priorité	Engagement demandé
1. Bilan contradictoire	Publier le bilan détaillé des engagements 2022-2025, en distinguant actions réalisées, abandonnées et non évaluées.
2. Effectifs et missions	Actualiser l'observatoire national des effectifs et missions, avec des données par direction, ministère d'origine, métier et territoire, et programmer les recrutements nécessaires.
3. Gouvernance	Réexaminer les textes de 2025 sur les pouvoirs préfectoraux et garantir les responsabilités des ministères métiers et des directions.
4. Expertise technique	Garantir la formalisation et la traçabilité des avis techniques, des alertes et des arbitrages, dans le respect des règles propres à chaque mission.
5. DDI de plein exercice	Préserver l'autonomie de management, le dialogue social de proximité et les capacités opérationnelles des directions.
6. SGCD et fonctions supports	Réaliser un audit contradictoire et fixer des engagements de qualité de service, notamment en matière de RH, de paie et d'accompagnement des agents. Systématiser les comités de suivi départementaux avec suivi des crédits immobilier/fonctionnement/restauration.
7. Parcours professionnels	Préserver les filières ministérielles, les réseaux métiers, les formations spécialisées et les perspectives de mobilité et de promotion.
8. Ingénierie territoriale	Reconstituer les compétences publiques nécessaires à l'accompagnement des collectivités, à la prévention des risques et à la transition écologique.

9. Gestion des crises	Évaluer les compétences réellement mobilisables, identifier les fragilités et constituer des capacités de renfort pérennes.
10. Conditions de travail	Définir un programme de prévention des RPS intégrant la prévention des risques liés à la perte de sens dans l'exécution des missions, d'amélioration des conditions matérielles et de sécurisation des organisations (avec études d'impact systématique sur les opérations immobilières en format open space/flex office) . Avec de plus un volet numérique à traiter de manière spécifique (attribution de cartes agents pour les agents des DDI)
11. Action sociale	Garantir une restauration accessible, des prestations effectives et la traçabilité des crédits alloués aux agents des DDI.
12. Dialogue social et suivi	Présenter un bilan annuel au CSA des DDI, aux instances ministérielles concernées et aux CSA locaux, avec un suivi des engagements et des écarts constatés.

Une exigence particulière : rendre des comptes sur les engagements de 2022

Le PSATE 2022-2025 prévoyait explicitement un rapport annuel au comité des secrétaires généraux, un suivi opérationnel interministériel et la présentation régulière de bilans aux instances de dialogue social.

Il annonçait également un observatoire national des effectifs et missions, un dialogue de gestion articulant objectifs et moyens, des référents RH de proximité et une meilleure qualité de service des SGCD.

FO demande donc la communication des documents permettant d'apprécier la réalisation de ces engagements, et non une simple synthèse des actions que l'administration estime positives.
PSATE_Brochure_A5_BAT5-1.pdf

Nous proposons que le bilan soit organisé autour de trois questions simples :

Qu'avait-on promis ? Qu'a-t-on réellement fait ? Qu'est-ce que cela a changé pour les agents et les missions ?

Pour chacune des orientations du prochain PSATE, nous demandons que soient précisés les moyens associés, le responsable de la mise en œuvre, les indicateurs de résultat et les modalités d'évaluation contradictoire.



Un engagement non financé n'est pas une stratégie. C'est une intention.

Conclusion — L'ATE n'a pas besoin d'un nouveau logiciel de présentation, mais d'un changement de système d'exploitation !

En 2021, FO alertait sur le risque d'une interministérialité devenant progressivement monoministérielle.

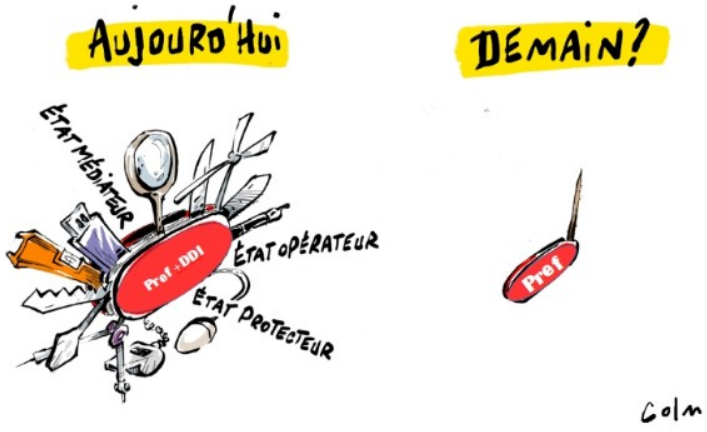
En 2024, à l'occasion des Rencontres de l'ATE, nous rappelions que les crises à venir nécessitaient un État capable d'anticiper, de conseiller, de protéger et d'intervenir, en s'appuyant sur des services techniques solides.

En 2025, nous dénoncions le passage d'un pilotage par le sens à un management du bras tordu, dans lequel la concentration des pouvoirs préfectoraux risquait de se substituer à la coopération entre les administrations.

Ces alertes dessinent une ligne de fond constante : la puissance publique ne se mesure pas à la concentration de l'autorité, mais à sa capacité effective à remplir ses missions.

Le ministère de l'Intérieur souhaite aujourd'hui actualiser son projet stratégique. Fort bien.

Mais FO refuse que cet exercice serve à habiller d'un nouveau discours les mêmes orientations : toujours plus de concentration des pouvoirs, de mutualisations, de dérogations et de restructurations, sans restauration des capacités de l'État.



Les agents des DDI n'ont pas besoin d'un énième document leur expliquant qu'ils doivent être agiles, résilients, innovants et engagés. Ils le démontrent quotidiennement, souvent malgré les difficultés qui leur sont imposées.

Ils ont besoin de moyens pour exercer leurs missions, de compétences collectives préservées, d'une chaîne RH fiable, de perspectives professionnelles et de la reconnaissance de leur utilité publique.

Les citoyens ont besoin d'un État qui garantisse l'égalité devant la loi, protège les populations et soit capable de répondre aux crises présentes comme futures.

Les préfets eux-mêmes ont besoin de services suffisamment solides pour éclairer leurs décisions, plutôt que de devenir des hommes et femmes-orchestres chargés de jouer toutes les partitions.

Pour FO, l'ATE de demain ne doit être ni une addition de féodalités préfectorales, ni un ministère de l'Intérieur élargi à toutes les politiques publiques.

Elle doit redevenir ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : un ensemble de services publics complémentaires, dotés de compétences reconnues, articulés avec leurs ministères et leurs opérateurs, au service de l'intérêt général et de l'égalité républicaine.

En somme, pour le prochain PSATE, notre proposition tient en une formule :

« Moins de pouvoirs concentrés, plus de capacités partagées. Moins de communication sur l'État fort, plus de moyens pour le rendre réellement fort. »

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris